

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Bélanger

<https://www.cadre21.org/membres/d594c27695556095432f431d>

Date d'obtention : 2021-12-13 20:50:54



cadre21

Au coeur de votre stratégie **#DevProf**



cadre21.org



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. situation de sextage
2. intervention scolaire: utilisation de la trousse sexto, confisquer les appareils
3. intervention policière: saisie des appareils, rapport, courriel DPCP
4. DPCP: acte impulsif ou malveillant
5. enquête, rencontre de sensibilisation ou tribunal de la jeunesse

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'importance de ne jamais regarder les images.

Démarrer le plus rapidement possible l'évaluation de l'incident avec la trousse sexto

Rester dans les faits

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rencontrer l'étudiant(e) concerné par le sextage.